

Bourgmestres, services fonciers et OSC pour mieux cogérer la terre

(Syfia Kisangani/Médias pour la paix et la démocratie) A Kisangani, bourgmestres, services fonciers et associations ont dernièrement échangé sur la question foncière lors d'un café-presse. Pour limiter les conflits, les participants recommandent un dialogue permanent et un strict respect des procédures légales.

Bourgmestres des communes, services des titres fonciers et de l'urbanisme et organisations de la société civile doivent échanger sur la gestion des terres, source de conflits. Telle est la recommandation formulée au terme d'un café presse organisé à Kisangani par l'ONG Mépad (Média pour la paix et la démocratie) le 31 mars dernier. Cette concertation, réalisée dans le cadre d'un projet financé par le Programme interbailleurs Médias pour la démocratie et la transparence en RDC des coopérations britannique, suédoise et française, a réuni des ONG, les services étatiques en charge du foncier, des responsables de communes, de quartiers et de collectivités et certains particuliers. Ces derniers temps, de plus en plus de conflits fonciers minent les relations entre habitants. Depuis la fin de l'année dernière, certains responsables de l'Etat sont suspendus, des gens arrêtés et poursuivis en justice, accusés de vente ou octroi illicite de terres. "Chaque mois, 60 % des affaires traitées au Tribunal de paix de Makiso portent sur les conflits fonciers", estimait à ce sujet le juge Billy Bulay, en juin dernier.

Malgré les informations diffusées par les médias lors des conférences débats qu'anime le conservateur des titres fonciers, les plaintes persistent. Avec l'accroissement démographique, la demande en terres est forte... "Kisangani est en train de s'étendre sans normes. On m'amène des attestations de propriété signées par des collectivités qui distribuent les terres sans informer les affaires foncières. Il s'en suit accusations, bagarres, procès", s'est désolé Jean-Marie Djuna, conservateur des titres immobiliers Kisangani Nord. "Nous délivrons ces attestations, ensuite nous les envoyons chez le conservateur", a reconnu Marie Bamoko, bourgmestre assistante de la commune de Mangobo.

Seul le service des affaires foncières...

"La loi foncière n°73-021 du 20 juillet 1973

A LIRE EN PAGE...

2 - Des veuves maltraitées par les belles-familles au mépris des lois

3 - Une pharmacie vétérinaire soulage les éleveurs
- Des OSC encouragent les jeunes à donner leur sang

4 - LA VILLE EN BREF
- Sud Kivu/Violées oui, indemnisées non !

5 - Bukuvu/Etudiants et autorités académiques luttent contre la corruption
- Sud Kivu/Des exploitants forestiers luttent contre la déforestation

6 - ECHOS DE PROVINCE
- Les administratifs contribuent à la propreté de la ville

7 - Koteke eteni ya lopango bo nzela ya mobeko ekopesa kimya
- Bourgmestres, titres fonciers mpe osc elongo mpo ya boyangeli mabele

8 - Chumba ya kuuzisha dawa ya nyama ya saidia wanaofuga
- Watumishi wa serkali wanasaidia kwa usafi wa mji



Journalistes et acteurs de la société civile au Café-Presse © Mongongo

(modifiée et complétée par la loi n°80-008 du 18 juillet 1980, Ndlr) stipule en son article 43 que le sol et le sous-sol appartiennent à l'Etat. Pourtant, malgré nos efforts, les occupations illégales ne s'arrêtent pas, même dans les nouveaux lotissements", a ajouté le conservateur. A ce propos, le bourgmestre Dieudonné Ali, de Makiso, a laissé entendre qu'un agent, "connu des services", lui avait vendu illégalement une parcelle.

La procédure d'acquisition étant longue, le conservateur a exhorté la population à le contacter "pour ne pas se faire escroquer par ses collaborateurs". A Kisangani, bon nombre de gens achètent en effet des terres auprès de chefs de bloc, d'avenue, de quartier, de bourgmestres ou d'agents mal intentionnés de cadastre et titres immobiliers, alors que seul le service des affaires foncières

peut affecter et distribuer des terres après un arrêté signé par le gouverneur ou le ministre des Affaires foncières.

Au cours du café-presse, Jean-Baptiste Bosongo, de l'ONG Groupe Lufalanga, a en particulier plaidé en faveur des lépreux de Maleke sur l'ancienne route Buta auxquels les autorités coutumières avaient ravi leurs terres, avant de recevoir finalement des parcelles grâce au plaidoyer de cette OSC. "Notre boutique juridique reçoit beaucoup de plaintes. Les victimes ne savent pas où aller", a confirmé Jacques Muzinga, des Amis de Nelson Mandela. Sur la route Ubundu, "on a loti derrière la maison où les indigènes cultivent. A part les champs, ils n'ont rien d'autre dans la vie !", s'est insurgé Mathieu Lokonda, chef de collectivité secteur Lubuya Bera.

Morceleur son terrain légalement évite les conflits

(RCN J&D-InfoSud/Syfia/Mepad) Officiellement, pas de changement de propriétaire, ni de voie d'accès. A Kisangani, les parcelles morcelées et vendues sans passer par les services des titres immobiliers et de cadastre créent de nombreux conflits. Le respect de la procédure légale permet de les éviter.

Au nombre des conflits fonciers enregistrés à Kisangani, on compte ceux qui concernent le morcellement abusif des terres. En effet, certaines personnes vendent une partie de leurs terrains sans passer par le service des titres fonciers. Par ignorance, ou pour éviter de payer (10 % du prix de vente et des frais d'obtention de document), l'acheteur s'arrange avec son vendeur. Problèmes : le croquis de la superficie du terrain reste le même et les documents de la parcelle demeurent au nom du vendeur. A la mort de ce dernier, ses héritiers contestent parfois la vente. Autre difficulté : pendant le morcellement, on ne tient pas compte du droit de passage pour arriver au domicile.

"Ma fille a acheté cette parcelle, mais il n'y a pas de voie d'accès", se plaint M. Ramazani, entouré de quatre parcelles voisines. Autre exemple, en novembre

dernier, des habitants du quartier artisanal dans la commune Makiso ont empêché les camions bennes de jeter des moellons sur un chantier de leur avenue. Selon eux, cette parcelle bloque la voie publique dans leur quartier. Le service des titres fonciers a suspendu les travaux pour mener des enquêtes.

Le greffe civil du Tribunal de grande instance de Kisangani a enregistré cinq plaintes en 2011 dues au morcellement de terres. Selon le greffier, il s'agit de conflits de reconnaissance de limites entre les parties qui n'ont pas de documents légaux et pas d'actes de cession. "Notre service gère actuellement le conflit d'un terrain qui a été morcelé pour huit personnes sans annuler le titre de propriété initial", informe Patrick Kipalamoto, chef de division de cadastre. Or, selon la loi, ces huit acheteurs ne sont pas propriétaires tant que le premier croquis n'a pas été annulé.

Favoriser le dialogue et combattre l'impunité

A la fin des débats, les OSC ont sollicité "un dialogue permanent avec les services de l'Etat" : "Ne nous évitez pas !" J-B Bosongo a en particulier demandé à ce que "la question du droit coutumier soit clarifiée pour prévenir les conflits de rôles entre les collectivités et l'administration urbaine."

Pour sa part, le Père Zénon Sendeke a évoqué l'impunité et les gens qui se taisent par peur des représailles, comme du côté du collège Maele (Mapendano) : "On y construit des hôtels... Les gens disent que c'est le chef de quartier qui leur a vendu la parcelle". Certains de ces chefs n'ont pas reçu leurs salaires depuis... 10 ans ! Au cours des échanges, l'un d'eux a reconnu à demi-mot : "Que voulez-vous... Ils ne peuvent que vendre des terres pour nourrir leur famille..." Egalement présent, un chef de quartier a renvoyé la balle : "Pourquoi ces gens construisent là-bas ou y habitent pendant des années sans être inquiétés par l'autorité compétente ?"

Les bourgmestres ont promis d'informer le Gouverneur et le maire de la ville du contenu des débats : "Il faut corriger certaines choses. Peut-être avons-nous agi par ignorance." Le chef de division de communication, Dominique Lekakwa, a quant à lui invité le conservateur "à recourir aux médias pour combattre l'ignorance" et aux journalistes de "s'intéresser à la question de gestion des terres."

Jean Fundi Kiparamoto

(suite à lire page 2)

Des veuves maltraitées par les belles-familles au mépris des lois

(RCN J&D-InfoSud/Syfia/Mepad) Extorsions, sévices, humiliations... De nombreuses veuves sont encore violentées par leurs belles-familles. Loi, coutumes et Eglises condamnent d'une même voix ces pratiques d'un autre âge. Peu de victimes osent pourtant faire respecter leurs droits en justice.

On m'a giflée. Ma belle-mère et mes deux belles-sœurs m'ont tout volé : mes enfants, les biens de la maison et mes habits, avant même l'enterrement de mon mari, témoigne Thérèse en larmes. Le jeune veuve d'environ 30 ans ajoute : Mes parents ont payé 200 000 Fc (près de 220 \$) pour récupérer mes enfants et mes vêtements, mais il ne me reste aucun souvenir de mon époux... Julia, une de ses belles-sœurs se justifie ainsi : "Ça se passe comme cela dans notre coutume. Je n'ai pas commis un péché !" Luta, l'autre belle-sœur, qui accuse Thérèse de ne pas avoir suffisamment pris soin de son frère malade, avance, elle : "Je me suis tout simplement vengée..." Thérèse a depuis regagné le toit parental.

Comme elle, de nombreuses femmes subissent des sévices, humiliations, extorsions, injures et autres traitements inhumains et dégradants après la mort de leurs maris. Elles doivent payer pour boire, manger, se laver, changer d'habits ou se soulager durant toute la période du deuil. L'article 16 de la Constitution du 18 février 2006 stipule pourtant que "La personne humaine est sacrée. L'Etat a l'obligation de la respecter et de la protéger (...) Toute personne a droit à l'intégrité physique (...) Nul ne peut être tenu en esclavage ni dans une condition analogue. Nul ne peut être soumis à un traitement cruel, inhumain ou dégradant".

Quant à l'article 51 du Code pénal, il punit de sept jours et d'une amende les auteurs de voies

de fait ou violences légères exercées volontairement sur une personne même sans la blesser ni la frapper. L'article 544 du code de la famille punit d'un mois maximum et/ou d'une amende, toute personne qui impose au veuf, à la veuve ou à leurs parents un traitement ou l'accomplissement de rites incompatibles avec la dignité humaine ou avec le respect dû à leur liberté individuelle ou à leur vie privée.

Les violences faites aux veuves sont contraires aux lois, mais aussi aux coutumes. Gelamba Ge Lifeta, chef traditionnel martèle que : "Toutes ces pratiques n'ont rien à voir avec la tradition. Souvent ce sont des règlements de comptes à décourager." Sa tribu a fixé des montants à payer par les femmes pour éviter d'être maltraitées : 1 000 Fc (1,10 \$) pour boire de l'eau, se déplacer ou se faire raser les cheveux. Mais, ce chef traditionnel ne peut interdire ou décourager les violences partout, en ville et dans les villages, encore moins à ceux qui ne sont pas membres de la même association tribale.

"Une forme de torture punie par la loi"

Mêmes condamnations en tout cas du côté du chef coutumier Pierre Mosala qui prévoit d'inviter prochainement des juristes et des défenseurs des droits humains pour attirer l'attention des membres de sa communauté sur ces pratiques rétrogrades. Un avis partagé par Jean-Pierre Bosolo de l'Eglise Hébron, une église de réveil, "maltraiter une veuve est un péché. Dans les

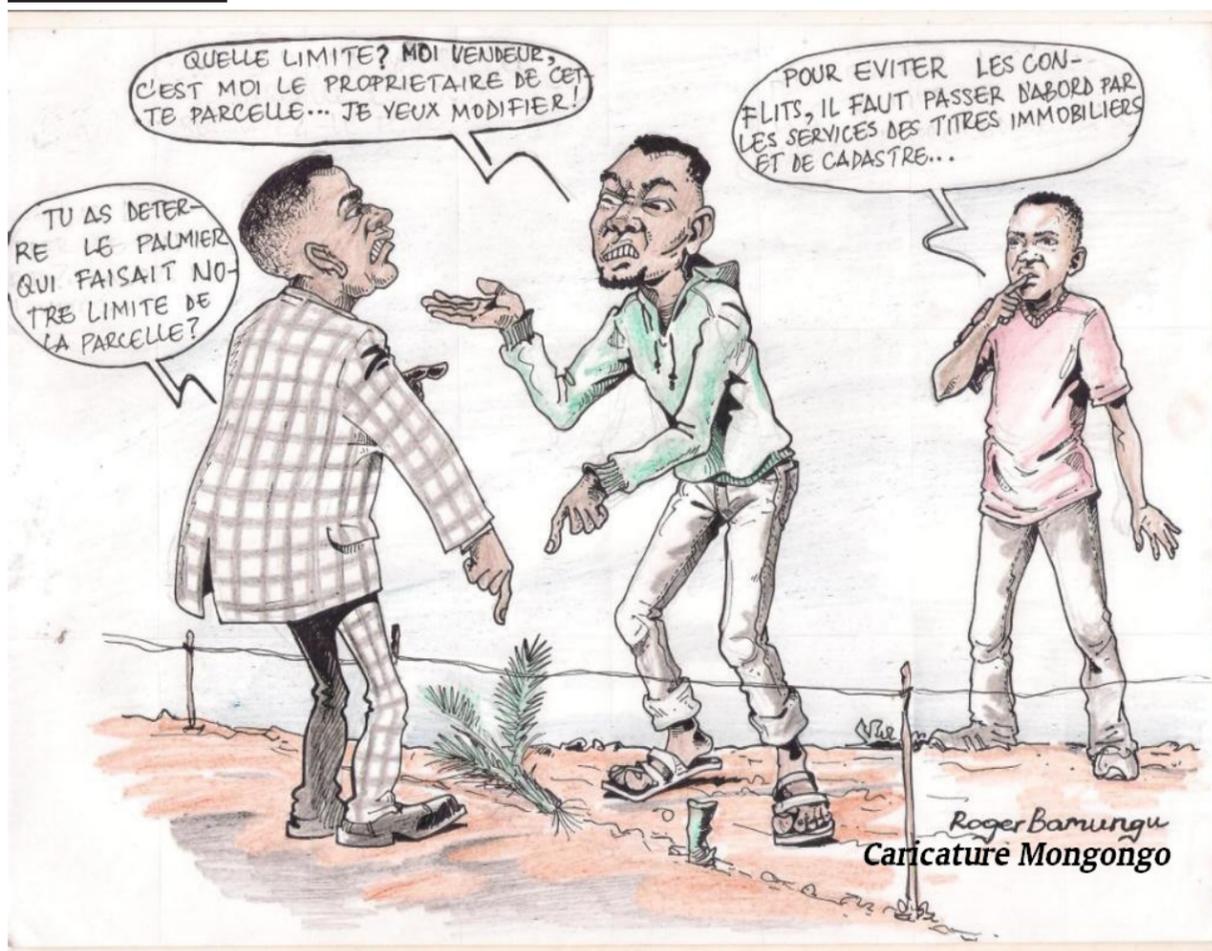
psaumes, il est dit que Dieu est le défenseur des orphelins et des veuves. Nous devons donc les soutenir et les protéger."

Cependant, rares sont les veuves à parler des abus dont elles sont victimes, par crainte des malédictions supposées liées à la tradition. "Ces violences sont courantes, mais les victimes ne les dénoncent pas à nos bureaux", regrette Paul Lunganga, coordonnateur de l'ONG Verité Gender basée dans la commune de Mangobo, à Kisangani. "Beaucoup de femmes nous saisissent pour dénoncer la confiscation de l'héritage (biens) par la belle-famille, mais pas pour ces violences physiques et psychologiques, renchérit Gertrude Lionde, chargée de la cellule femme à l'ONG les Amis de Nelson Mandela pour les droits humains (ANMDH). Pourtant c'est une forme de torture punie par la loi, qui condamne les auteurs et protège la femme", conclut-elle.

Marie Sandja, quadragénaire et mère de quatre enfants, est une des rares à avoir osé briser le silence. Elle a porté plainte en janvier dernier au parquet général contre sa belle-famille pour tortures physiques et extorsion des biens de son défunt mari. "Je ne me fatiguerai pas jusqu'à ce que mes droits soient recouverts", lance-t-elle, en fondant en larmes. L'article 84 du Code pénal puni de "cinq à vingt ans de servitude pénale et d'une amende (...) celui qui a extorqué, à l'aide de violences ou de menaces" des fonds, valeurs ou objets mobiliers.

Maguy Libebele

(suite de la une)



Suivre la procédure

D'autres achètent et demeurent pendant des années sur une partie de la parcelle sans changer le croquis initial de la superficie du terrain. Parfois, les héritiers refusent de reconnaître la vente. Pourtant, selon l'article 235 de la loi foncière n°73-021 du 20 juillet 1973 modifiée et complétée par la loi n°80-008 du 18 juillet 1980, sauf les cas où la mutation est ordonnée par justice et ceux prévus par des lois particulières, celui qui veut morceler sa parcelle doit adresser une demande de morcellement auprès du conservateur de titres immobiliers.

Ceci permet au conservateur de convertir les titres en respectant les droits de chacun après des descentes sur le lieu de ces services. Selon l'article 237 de la loi foncière, en cas de mutation partielle, le conservateur remplace le certificat du vendeur par autant de nouveaux certificats qu'il y a des nouveaux acquéreurs. Les certificats mentionnent ces derniers, de même que l'emplacement des murs séparatifs et des clôtures sur chaque parcelle. Un procès-verbal dressé par un géomètre du cadastre ou un géomètre agréé indique la situation, la description, la superficie et le croquis du terrain.

Selon l'arrêté ministériel n°1440/0203/93 du 27 novembre 1993, l'approbation des croquis, le mesurage et bornage, ainsi que le constat des lieux, sont de la compétence de la division du cadastre. Ce service, une fois saisi, peut recouvrer le droit de passage pour un acquéreur.

Vava Tshikaka et Pépé Mikwa

MONGONGO
Journal de proximité

Le Journal Mongongo vous réserve cet espace à un prix défiant toute concurrence pour faire connaître vos produits, votre travail, votre cabinet d'expert, vos publications ... c'est aussi un espace pour souhaiter des anniversaires de naissance, de mariage, ... ou présenter des vœux à vos proches, amis, connaissances, partenaires, ...

Contactez nous au 081 587 76 37, 085 338 93 25

Déclaration de perte de certificat

Je soussigné, KANA ONDOGO Chrysostome, déclare la perte du certificat d'enregistrement volume CK-96 Folio 95 portant sur la parcelle n° S.U. 4951 du plan cadastral de la commune Makiso à Kisangani.

Cause de la perte ou de la destruction : vol intervenu dans ma parcelle par les inconnus.

Je sollicite le remplacement de ce certificat et déclare rester seul responsable des conséquences dommageables que la délivrance du nouveau certificat d'enregistrement pourrait avoir vis-à-vis des tiers.

Ainsi, fait à Kisangani le 09/03/2012

Sé KANA ONDOGO

Une pharmacie vétérinaire soulage les éleveurs

(Syfia Kisangani/Médias pour la paix et la démocratie) A Kisangani, la pharmacie vétérinaire d'un groupement paysan commence à réduire les décès des animaux des éleveurs. Conseillés, ces derniers sont plus compétents, mais leurs seules cotisations ne suffisent pas pour acheter et conserver comme il faut les médicaments.

A l'entrée du portail de la Caritas, quelques flacons sont exposés sur une tablette. Seuls les initiés ou les curieux connaissent cette pharmacie vétérinaire de l'Union paysanne pour le développement de Kisangani (UPDKIS). Dans une armoire et des cartons à même le sol, on trouve différents médicaments (vermifuges, antibiotiques, cicatrisants, vitamines, etc.) du Réseau des éleveurs de Kisangani (Rek, 250 éleveurs adhérents), une des 222 associations membres d'UPDKIS.

Depuis ses débuts en 2006, cette mini-pharmacie lutte contre les maladies animales pour préserver les bêtes et accroître la production. Une initiative utile, puisque bon nombre de Boyomais élèvent des porcs, des chèvres ou des moutons et que plusieurs de ces bêtes divaguent dans les rues. A la pharmacie, on voit également des abreuvoirs et des couveuses qui fonctionnent tant bien que mal, en l'absence de courant permanent. On trouve enfin du matériel utilisé lors des formations des éleveurs.

Les 16 et 17 mars derniers, une première série d'ateliers pratiques a ainsi été organisée à l'intention des nouveaux membres du Rek. Une autre est prévue les 23 et 24 mars prochains. Une descente sur le terrain à Banalia et sur l'ancienne route Buta devrait également être organisée en avril pour évaluer les maladies animales qui y sont signalées. Rek organise par ailleurs chaque vendredi et samedi une formation sur le rôle des vétérinaires communaux.

En dehors de ces ateliers, lorsqu'un éleveur arrive avec un problème, il est conseillé. A l'image de cet habitant de Makiso, d'apparence modeste, qui se plaint : "Depuis que j'ai injecté du fer à mon porc la semaine passée, il n'arrive plus à se relever. Pourquoi ? Que dois-je faire ?" L'ingénieur Munganza, président de Rek, évoque un surdosage ou une date d'injection mal respectée. Aujourd'hui, cette pharmacie vétérinaire est devenue une référence pour les éleveurs des zones rurales et des milieux urbains, surtout depuis 2008 et l'épidémie de peste porcine qui avait touché 90 % des porcs à Kisangani. "Nous vendions seulement 600 flacons de multi-vitamines. L'année dernière, nous en avons écoulés 1 400 ! Ce produit est beaucoup

plus sollicité, car il aide les bêtes à se maintenir en bonne santé et à garder un poids convenable", évalue M. Munganza.

Veiller à l'hygiène, empêcher la divagation

Mieux conseillés et suivis, certains éleveurs affirment avoir perdu ces derniers mois moins de bêtes. Maman Joséphine Fundi assure : "Sans ce soutien, nos animaux auraient déjà disparu. Ils sont aujourd'hui en bonne santé. Je n'enregistre plus autant de décès". Dorénavant, les éleveurs administrent eux-mêmes correctement certains médicaments en respectant le dosage en fonction de l'âge de la bête. Et, en cas de complications, ils ne tardent plus à trouver un vétérinaire. Ce qui fait dire à l'inspecteur communal de l'agriculture Ndobi à Makiso, qu'actuellement, ils sont peut-être mieux adaptés aux réalités du terrain que les vétérinaires formés en la matière.

De son côté, le docteur Liyeye, inspecteur provincial de l'agriculture, souhaite que ses services se rapprochent du secteur privé, en attendant la réforme des activités dans le public avec la formation du nouveau gouvernement. "L'Etat a l'obligation de jouer son rôle", estime-t-il, en substance. Les membres du Rek cotisent chaque mois et achètent ainsi à moindre prix des médicaments qui viennent souvent de l'étranger. UPDKIS a peu de financements. La pharmacie connaît donc de temps en temps des difficultés d'approvisionnement et de conservation de médicaments. Par ailleurs, certains vaccins sont chers : 30 \$ en moyenne l'unité. Dans ces conditions, l'Union paysanne recommande de veiller particulièrement à l'hygiène des bêtes et d'empêcher toute divagation pour éviter une éventuelle contamination.

Satisfaite des premiers résultats enregistrés, elle envisage cette année d'encadrer de plus près les éleveurs de volaille. Des poussins devraient être distribués aux demandeurs selon leurs besoins. Le regroupement paysan envisage également d'importer des cailles, des canards et des pintades.

Théophile Kingombe

Des OSC encouragent les jeunes à donner leur sang

(Syfia Kisangani/Médias pour la paix et la démocratie) A Kisangani, plusieurs associations incitent les jeunes à donner leur sang pour les malades dans les hôpitaux. Mais, dans ces établissements, le sang et le matériel manquent encore.

Le 11 mars dernier, l'Hôpital général de référence (HGR) de Kabondo de Kisangani a organisé une collecte de sang. Une cinquantaine de jeunes de 18 ans et plus sont venus à l'école primaire N'sele. Une petite semaine auparavant, le chargé de sensibilisation de l'association Sang de

soins de cet hôpital jusqu'à la prochaine collecte organisée par Sang de l'Agneau dans trois mois. Créée en 2009, cette association compte actuellement 70 membres. Selon son président, Dady Ndarabu, en cas de besoin l'hôpital lui téléphone et il avise ses adhérents.

Le même jour, une autre OSC organisait une autre collecte à la commune Mangobo. Il existe à Kisangani une vingtaine d'associations, de mutuelles, de scouts donneurs de sang bénévoles qui rencontrent les jeunes lors de réunions mensuelles. "Ils n'hésitent plus. Ils ont compris l'importance de donner leur sang gratuitement pour sauver les vies de personnes qu'ils ne connaissent pas", observe Lucien Mpungu président de l'Association des jeunes pour le progrès communautaire (AJPROC). Des inconnus généralement innocents et fragiles, comme à l'hôpital de Kabondo où 80 % des patients transfusés depuis le début de l'année sont des enfants et 20 % des femmes enceintes.

Cette aide de la société civile est la bienvenue. En effet, même si le programme national de transfusion sanguine a remis en 2009 aux hôpitaux généraux de référence des six communes de Kisangani un réfrigérateur, un panneau solaire et des poches vides pour les prélèvements, les équipements ne sont ni suffisants, ni opérationnels. Comme à l'HGR de Kabondo où le réfrigérateur pour conserver le sang ne fonctionne plus et, quand c'était le cas, il se posait le problème des coupures de courant.

Donneurs et matériel insuffisants

A N'sele, certains ont ainsi patienté plus d'une heure en raison du manque de poches de sang... "Après le tour des pharmacies et des centres de santé, je n'ai réussi à en acheter que deux, faute d'argent", se lamente David Ngondo, laborantin de l'HGR de Kabondo. D'autres jeunes, prêts à donner leur sang, sont rentrés mécontents, car l'hôpital ne disposait plus de poches pour eux... Selon le docteur David Kavungu, chargé de la transfusion sanguine, son établissement avait pourtant acheté un mois plus tôt une quarantaine de poches de sang pour 350 dollars.

Le plus souvent, cependant, c'est plutôt l'offre qui ne parvient pas à satisfaire la demande. L'hôpital manque ainsi de donneurs fidèles : "En février dernier, 23 personnes sont mortes à la suite d'une anémie (manque de globules rouges, Ndlr)", regrette le laborantin de Kabondo. Pour faire face à cette pénurie, selon certains gardes malades, il arrive que l'hôpital ait recours à d'autres particuliers qui eux monnaient leur sang 10 \$. "Cela se fait en cas d'urgence", reconnaît le médecin d'un autre hôpital.

La Coordination provinciale de la transfusion sanguine (CPTS) manque en effet de financements pour faire face à la demande croissante et peine à trouver de nouveaux donneurs. "Les médias exigent de l'argent pour faire passer nos messages de sensibilisation à la communauté", se lamente Dr Robert Kabemba de la CPTS.

A l'avenir, Sang de l'Agneau compte créer une banque permanente pour les habitants des communes Kabondo et Kisangani pour leur éviter d'avoir à faire plus de 5 km avant de recevoir une transfusion. Des vies sont en jeu.

Hortense Basea



Des infirmiers de l'Hgr Kabondo dans une salle de classe de l'EP N'sele © Mongongo

l'Agneau était passé avec un mégaphone informer la population. Il avait donné le lieu, le jour et l'heure de la collecte et avait contacté d'anciens donneurs.

Le jour "J", les bénévoles se sont présentés en groupe ou individuellement. Après avoir contrôlé leur poids, leur température et leur tension, un médecin a échangé avec chacun d'eux pour écarter les donneurs à risques comme les polygames, les voyageurs ou les militaires. Onze poches infectées ont par ailleurs également été écartées après prélèvement.

Dans une salle de classe, les jeunes, un après l'autre, se sont installés à un pupitre et ont tendu le bras à l'infirmière. "J'ai déjà donné plus de 30 fois mon sang pour sauver la vie de mes frères à l'hôpital", confie John Kezi. Pour la plupart des autres, c'était leur première expérience. Bien que parfois hésitants, ils étaient convaincus de l'acte salvateur qu'ils posaient et se réjouissaient des petits à côtés... "Après prélèvement, on m'a remis un paquet de biscuits, un sucré, un gros pain et une boîte de sardines", raconte Isaac Sumaili 19 ans.

"Les jeunes n'hésitent plus"

Le 11 mars dernier, la collecte a globalement été bonne. "Nous avons recueilli 55 poches de sang", s'est réjoui le Dr David Kavungu. Il en aurait toutefois fallu normalement le double pour couvrir entièrement les be-

LA VILLE EN BREF

Le pont Lindi cède, les prix galopent à Kisangani

A Kisangani, les prix de certains produits, devenus rares, ont sensiblement grimpé au marché depuis le début du mois. Un gobelet des haricots se négocie à 800 fc (0,8\$) contre 500f (0,5\$) il y a peu ; un œuf de 180 (0,2\$) à 300 fc (0,3\$)... Lors de sa tournée au marché, le 11 avril dernier, les commerçants ont révélé au chef de division de l'économie qu'ils craignent d'épuiser leurs stocks, car ils ne sauront pas s'approvisionner.



Pont Lindi (Bafwasende 262 Km) © Droits de tiers

En effet, de nombreux produits viennent de l'Est du pays (Butembo, Beni, Kasindi), au Nord-Kivu en passant par le territoire de Bafwasende (262 km) où une partie du pont Lindi a cédé le 22 mars passé. Quarante m du pont, long de 247 m et supportant 25 t, se sont effondrés lorsqu'un camion remorque de 125 t, transportant 5000 sacs de ciment, l'a traversé en provenance du Nord-Kivu. Les travaux de réhabilitation ont démarré le 12 avril. L'Office des routes envisage de terminer 1er mai 2012 grâce aux 32 t de matériel que le gouvernement central a dépêché de Kinshasa. Les travaux de montage prendront trois semaines, assure-t-on à l'Office des routes. En attendant, le chef de division met en garde les commerçants qui augmenteront les prix de façon abusive. Ils seront passibles d'amendes

De nouveaux capitas au marché central.

Début avril, le maire de la ville, Augustin Osumaka, a nommé un nouveau comité pour gérer le marché central. Un gérant et deux adjointes chargées des finances et de l'administration. Cet énième comité va tenter d'exiger des vendeurs de clôturer le marché à 16 h, d'encadrer les capitas (représentants de vendeurs) dans le nettoyage du marché et la gestion des conflits entre commerçants, de lutter contre les vendeurs qui investissent la chaussée. Ce comité devra relever le défi de la propreté et rendre les commerçants conscients du bien fondé du paiement des taxes. Des résultats que, depuis deux ans, les différents comités n'atteignent pas.

Les capitas servent de relais entre le comité de gestion et les commerçants. Ils représentent les vendeurs par catégorie de produit appelé rayon. "Je suis élu, j'ai le devoir de chercher des solutions aux problèmes de mon rayon", explique un capita. Ils ne payent pas les tickets, et autres taxes en contrepartie de leur service. Souvent leur familiarité avec les vendeurs ne leur permet pas d'appliquer à la lettre les mesures prises par le comité de gestion comme la fermeture à 16 h du marché pour le nettoyer. Quitter le marché tard reste une vieille habitude qui à la dent dure. Les vendeurs continuent à ouvrir leurs étals en retard (vers 10h) et veulent s'éterniser. D'autre part, le coût de la vie contraint les habitants à manger une seule fois par jour la nuit. Les ménagères programment souvent de faire le marché le soir.

Armand Kitoko

Trop de dérapages dans les médias

Le 14 avril dernier, l'antenne provinciale de l'Observatoire des médias congolais (OMEC) a restitué l'essentiel de l'atelier sur l'état des lieux de "l'Éthique et déontologie" dans les médias congolais, organisé le 9 mars à Kinshasa. Pour Gilbert Risasi, coordonnateur provincial de l'OMEC, la démarche était nécessaire, car en dépit de l'existence des règles régissant la profession, le code de déontologie, les médias ont du mal à changer. "Certains journalistes continuent à diffamer, à violer la présomption d'innocence, à injurier... sans se soucier de l'étendue des dégâts que les articles ou émissions peuvent causer", a-t-il rapporté.

Sur les 92 articles de la loi sur la presse, 16 sont consacrés aux délits de presse et aux sanctions qui vont jusqu'à la peine de mort mais cela ne doit pas leur faire peur. "Au contraire... ce n'est pas la fin de la lutte d'autant il reste encore à déconnecter la loi du code pénal pour promouvoir les valeurs de la liberté et la démocratie".

Selon l'Omec, des tests devront être organisés dans les organes de presse avant d'embaucher des futurs journalistes et qui seront soigneusement distingués des animateurs d'émissions. Ceux-ci devront être bien payés pour garantir leur indépendance vis-à-vis des sources et tiers et à l'Etat de libérer effectivement l'aide publique destinée à la presse conformément à la loi. Il faut aussi adapter les programmes d'enseignement du journalisme aux besoins de la société.

L'OMEC devra dénoncer les dérapages vis-à-vis de la déontologie à travers des rapports de monitoring et les communiqués de presse.

Les participants ont souhaité que ces recommandations parviennent également aux promoteurs des médias qui souvent ne sont pas associés aux discussions.

Trésor Boyongo

Sud-Kivu**Violées oui, indemnisées non !**

(RCN J&D-InfoSud/Syfia/PML) La plupart des femmes violées auxquelles les cours et tribunaux du Sud-Kivu allouent des dommages et intérêts peinent à obtenir réparation. Abandonnées en cours de procédure par leurs avocats et dépourvues de moyens, elles sont plus que jamais livrées à elles-mêmes.

Quand une femme violée poursuit son bourreau en justice, elle n'est, le plus souvent, pas au bout de ses peines... En 2011, le Tribunal de grande instance d'Uvira a ainsi jugé 29 affaires de ce genre. Parmi elles, plus de la moitié des victimes avaient de preuves insuffisantes, tel que le renseigne le registre pénal du greffe. Dans les autres dossiers, ce TGI a condamné les auteurs à payer des sommes allant de 1 000 à 3 000 \$ pour réparation des dommages causés. "Aucun de ces jugements n'a été exécuté au profit des victimes", indique le greffier. Ailleurs au Sud-Kivu, dans les territoires de Shabunda, Mwenga, Fizi et même à Bukavu, la situation est identique.

"Les femmes violées auxquelles les tribunaux ont attribué des dommages et intérêts n'ont pas bénéficié de leurs droits jusqu'à ce jour", déclarait en décembre dernier à la presse, Fernanda Perez Sola, chargée du volet réparation au Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, Sud-Kivu. Le plus souvent, les avocats de la défense se limitent aux peines de prison infligées aux violeurs et minimisent la question du dédommagement. Baudouin Kipaka, coordonnateur d'Arche d'Alliance, une ONG de défense des droits de l'Homme, indique que leurs bailleurs de fonds ne financent pas le suivi de l'exécution des jugements. Par conséquent, les avocats ne sont pas payés pour cela et "abandonnent leurs clients le jour du jugement, alors que le procès s'étend jusqu'à l'exécution", fustige-t-il.

L'article 258 du Code civil livre III dispose par ailleurs que : "Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer". Le paiement de la réparation du dommage peut se faire en nature ou en espèces et s'opère sur les biens présents et à venir du condamné. "Le travail du juge se limite à dire le droit. Pour ce qui est de l'exécution des jugements, il faut que les bénéficiaires entreprennent des démarches nécessaires auprès du greffe", précise Freddy Mukendi, premier président de la Cour militaire du Sud-Kivu.

Pesanteurs administratives et financières

Même en connaissant la procédure, les femmes violées, par honte, pressions de leur entourage ou ignorance, ne vont pas nécessairement d'elles-mêmes rappeler au greffe d'exécuter le jugement rendu. Un père de famille, dont la fille avait gagné son procès et devait être indemnisée, se rappelle avoir été plusieurs fois au greffe du tribunal demander l'exécution des dommages intérêts. "Découragé par les va-et-vient interminables, j'ai abandonné la démarche, laissant Dieu seul me faire recouvrer cet argent". Sa fille n'a, jusqu'à aujourd'hui, jamais été indemnisée...

Des cliniques juridiques informent les victimes, mais le fait que les cours et tribunaux exigent d'elles, avant l'exécution, le paiement de 6 % de la totalité du montant des dommages qui leur sont alloués, représente aussi un frein important. "Comment veux-tu qu'une pauvre femme paye d'abord 180 \$ afin que le tribunal l'aide ensuite à recouvrer 3 000 \$?", interroge Adolphe Sumaili, défenseur judiciaire d'Uvira. Autre difficulté : la plupart des victimes sont violées par des militaires. En procès, ces derniers sont souvent condamnés au paiement des dommages et intérêts solidairement avec l'Etat, leur patron. Mais, pour que la victime ait son argent, il faut exécuter par force, or, "on ne peut pas exécuter de force face à l'Etat congolais, car la loi l'interdit et considère l'Etat comme étant tout le temps solvable", renseigne Daniel Mongane, avocat.

Etat et communauté internationale à la rescousse ?

Quelques rares bourreaux finissent toutefois par verser ce qu'ils doivent. "Une femme, violée par un civil, a obtenu réparation sur base d'un jugement", cite Samuel Bashimbe, un défenseur des droits de l'Homme. Mais, le plus souvent, les jugements prononcés ne sont pas exécutés, ce qui semble encourager les arrangements à l'amiable pourtant prohibés par la loi de 2006 en matière de violences sexuelles. "Mieux vaut avoir 500 \$ de celui qui a commis ce forfait que d'attendre 2 000 \$ alloués par le tribunal que je n'aurais jamais !", martèle, mains sur la tête, un conducteur de vélo de Kiliba, à 18 km d'Uvira. En plus de devoir vivre avec le

sentiment d'impunité, les victimes contaminées lors du viol, ont du mal à se faire soigner, car peu d'associations s'occupent d'elles à ce niveau. "D'autres sont chassées de leurs ménages, elles ne reçoivent aucune aide. La misère et la pauvreté persistent en elles", regrette Baudouin Kipaka.

Pour tenter de rétablir dans leurs droits ces femmes privées de tout, la communauté internationale a demandé à l'Etat de payer systématiquement 10 % des dommages prononcés dans les affaires de viols et s'est engagée à payer une autre partie. "Malheureusement, l'Etat congolais n'a pas encore répondu à notre demande", constate Fernanda Perez Sola.

Trésor Makunya Muhindo

ABONNEMENT

Pour encourager l'équipe des journalistes de Mongongo dans leur travail de vous informer régulièrement en toute indépendance de ce qui se passe dans votre milieu proche, souscrivez un abonnement de soutien.

Tarif des abonnements

- Abonnement ordinaire : 1 an (24 numéros) : 30 \$
- Abonnement de soutien : 1 an (24 numéros) : 50 \$ minimum

Abonnements payables :

- Au journal Mongongo, 1/A, Avenue Tshatshi à côté de Bego Congo, Commune Makiso
- Mail : journal_mungongo_kis@yahoo.fr
- Gertrude Nabiata, +243 (0) 85 338 06 84.
- Jimmy Bakelenge, +243 (0) 85 338 93 25.
- A Syfia international, 20 rue du Carré du Roi, 34000 Montpellier, France
- Tél : 33 (0) 4 67 52 79 34 Fax : 33 (0) 4 67 52 70 31
- Mail : leplaidleur.ilb@wanadoo.fr

Références bancaires :

Compte SYFIA INTERNATIONAL Assoc. à la BFCC de Montpellier
Code RIB : 42559 - 00034 - 21027811202 - 40
IBAN FR76 4255 9000 3421 0278 1120 240 BIC CCOP-FRPPXXX
ou Chèque bancaire à l'ordre de SYFIA INTERNATIONAL - Libellé en Euros

Bukavu

Etudiants et autorités académiques ensemble contre la corruption

(Syfia Bukavu/ProxiMédias Libres) Dans une dizaine d'universités et instituts supérieurs de Bukavu, une organisation incite étudiants et autorités académiques à dénoncer et à sanctionner les élèves et les enseignants adeptes des "points sexuellement transmissibles" et du monnayage de notes. Les premiers résultats sont là, mais le mal est profondément ancré...

Renvoi d'enseignants corrompus et d'étudiants corrupteurs, recrutement plus strict de professeurs en s'informant au préalable sur leur bonne moralité, appel aux dénonciations, correction de copies sous anonymat, débats... Ces trois derniers mois, les autorités de certaines universités et instituts supérieurs de Bukavu (Sud-Kivu) tentent d'arrêter l'inquiétante progression de la corruption dans leurs institutions.

International governance institute (IGI) les aide dans cette difficile mission. Depuis octobre 2011, cette organisation enregistrée au Royaume-Uni, mais qui a son QG au Kenya, a ciblé 12 institutions universitaires dont l'Institut supérieur de développement rural (ISDR), l'Université Simon Kimbangu (USK), l'Institut supérieur de gestion des affaires (ISGEA), l'Institut supérieur de management (ISM)... *"Nos premiers pas étaient lourds... La corruption était un sujet tabou, mais ces derniers temps, les autorités académiques encouragent les étudiants à la dénonciation"*, se réjouit Martin Zadig, coordonnateur local d'IGI.

Jusqu'ici, comme le souligne cet institut, *"les points sexuellement transmissibles"* et le monnayage de notes font rage, avec entre autres pour conséquences *"la baisse sensible du niveau d'études"*, *"l'exposition d'étudiants aux risques de maladies"* et la banalisation de la corruption. *"Ce mal a contribué à détruire notre enseignement. Aujourd'hui, nous avons mis en place une boîte à dénonciations pour l'éradiquer. Nous renvoyons des enseignants et des étudiants"*, se félicite Louissette Wimba, secrétaire général académique de l'Institut supérieur des techniques médicales (ISTM). Le professeur W. Busane, vice-recteur chargé des affaires académiques à l'Université catholique de Bukavu (UCB) estime, lui aussi, que la corruption est une triste réalité à combattre.

"Responsabilités partagées"

Les premiers résultats de ce combat sont là : le sujet se discute désormais ouvertement entre étudiants, enseignants et autorités académiques dans des ateliers d'échanges ou des agoras judiciaires. Il faudra sans doute cependant du temps pour éradiquer ce mal, profondément enraciné dans les universités. Les enquêtes d'IGI pointent trois causes principales : *"le niveau bas des salaires des enseignants et cadres des universités, l'impunité et la faible implication de l'Etat dans l'encadrement et l'amélioration des conditions d'études supérieures en RDC"*.

Gervais Chirhalwirwa, directeur général de l'Institut supérieur pédagogique (ISP Walungu) puise dans l'histoire récente, montrant du doigt l'Etat. *"En 1966, explique-t-il, 29 % du budget national étaient alloués à l'enseignement. Aujourd'hui, on y consacre moins de 5 % et en voilà les retombées !"* s'exclame-t-il. *"Avec un salaire de 150 ou 200 \$ je ne peux pas nouer les deux bouts du mois sans recourir à d'autres ressources..."*, affirme, plein de sous-entendus, un de ses collègues, chef de travaux. "Faux", rétorque Adolphe Kilomba, enseignant à l'UCB. Selon lui, ces enseignants troquent leur dignité contre des avantages insignifiants. Il poursuit : *"Qu'ils ne se justifient pas par l'insuffisance de salaires, car beaucoup d'entre eux en touchent des faramineux, mais restent corrompus."*



Collation des grades académiques au stade Lumumba de Kisangani © Photo d'archives

Pour Amos Musafiri, secrétaire exécutif de l'Union générale des étudiants congolais, *"les responsabilités sont partagées. Les étudiants en sont même les premiers responsables !"*

Dénonciations et sanctions

Beaucoup de gens pensent que la dénonciation et la sanction sont les seuls remèdes. Selon Me Norbert Bisimwa, directeur de cabinet du ministère provincial de la Justice et droits humains, des efforts en ce sens restent à fournir pour faire connaître ces actes. *"Malgré les lamentations sur l'ampleur de la corruption et d'autres formes de violences sexuelles dans les universités de Bukavu, le niveau de dénonciation reste très faible au niveau du parquet"*, regrette-t-il. En général, *"les étudiants ne dénoncent pas, car ils sont en position de faiblesse. Ceux qui le font subissent la vengeance des enseignants"*, s'inquiète le porte-parole des étudiants d'un institut supérieur.

Petit à petit, cependant, la peur commence à changer de camp... *"Depuis 2011 que je suis membre du comité de gestion de l'ISP Bukavu, déclare le Pr S. Ruhekenya, secrétaire général académique de cet institut, nous avons renvoyé deux enseignants et plusieurs étudiants coupables de corruption."* Pour Louissette Wimba, IGI a permis de renforcer la lutte entreprise par l'ISTM : *"Nous sommes satisfaits, car les étudiants victimes de la corruption ont commencé à la dénoncer."*

David Ndagano Mweze

Sud-Kivu

Des exploitants forestiers luttent contre la déforestation

(Syfia Bukavu/ProxiMédias Libres) Au Sud-Kivu, une association d'exploitants forestiers encourage les populations locales à replanter des arbres et à utiliser des foyers améliorés, moins gourmands en bois de chauffe. Le temps presse. La déforestation perturbe déjà les saisons et les agriculteurs.



Combiner exploitation rationnelle des forêts et reboisement. Telle est la mission entreprise ces derniers mois par l'Association des exploitants et d'études forestières au Sud-Kivu (AEEFOSKI). Objectif : freiner l'avancée galopante de la déforestation. Des Comités de conservation communautaire (CCC), composés de petites associations de villages, ont ainsi été mis en place. Pour reconstituer progressivement les forêts, ils proposent des initiatives locales de développement et, par des séances de sensibilisation, demandent aux gens de planter un maximum d'arbres dans les villages riverains

du Parc national de Kahuzi-Biega (50 km environ à l'ouest de Bukavu, près du Lac Kivu et de la frontière rwandaise).

Pour maintenir l'équilibre écologique, l'association encourage par ailleurs depuis cinq ans les populations à utiliser des foyers améliorés en terre de forme ronde et réputés moins gourmands en bois de chauffe. Satisfaits de constater que ces derniers ne gaspillaient pas beaucoup de braises, bon nombre de ménages les ont adoptés et surnommés bembelza, "économisez" en français. *"Dans les CCC, nous avons vulgarisé les qualités de ces foyers améliorés"*, résume Gabriel Isumbisho, un agronome.

Une action forte est en effet urgente... *"Plus de 3 000 arbres sont abattus chaque année, car l'électricité devient de plus en plus irrégulière dans les maisons. Ainsi, chaque mois, plus de 30 000 sacs de braises sont déversés sur le marché de Bukavu"*, précise le rapport de 2010 de l'AEEFOSKI. Le même rapport indique que plus de 143 000 planches sont produites chaque année à partir des forêts de Mwenga, de Kalonge, de Ninja et de Bunyakiri pour être vendues à Bukavu.

"Vulgariser les foyers améliorés"

En 1986, déjà, des chercheurs du Centre d'études médicales de l'Université de Bruxelles en Afrique centrale (Cemubac) avaient lancé un SOS sur l'imminence de la désertification de l'espace compris entre le lac Tanganyika et le lac Albert. Depuis 1993, on observe ainsi des saisons sèches intercalaires à l'est de la RDC, contre une seule saison sèche de trois

mois (juin, juillet, août) auparavant. *"De janvier à février, les pluies cessent pour reprendre en mars et disparaître encore en juin pour réapparaître en septembre"*, explique le directeur de la station météorologique Metelsat. Résultat : les agriculteurs ratent des pluies en septembre, ce qui perturbe la croissance des semences habituellement plantées à la fin août. *"Si des mesures conservatoires de lutte contre la déforestation ne sont pas observées, le Sud-Kivu va commencer à subir quatre saisons qui n'auront aucun effet rentable sur l'agriculture"*, prévient Adolphe Cibembe, travailleur à l'Institut congolais pour la conservation de la nature.

Dans le même temps, la déforestation continue. Les dépôts de stockage des planches et des braises sont toujours remplis. Que ce soit au marché Edap/Isp, à l'Avenue industrielle, à Muhungu/Bilala, au quartier Essence, à Cimpunda ou à Panzi, les planches en provenance de Bunyakiri et de Mwenga sont vendues chaque jour à Bukavu. La demande en est devenue plus forte que les années antérieures. *"La braise est une denrée qui ne connaît pas de mévente ici chez nous. Tout le monde la consomme, même les autorités censées protéger l'environnement"*, assure une vendeuse de braises au marché de Nyawera.

Préserver la forêt est donc plus que jamais nécessaire. *"Nous devons vulgariser les foyers améliorés et travailler pour que chaque ménage qui produit des braises ait un four électrique. Ce dernier diminuerait considérablement la consommation des braises et des bois"*, soutient Adolphe Cibembe.

Dieudonné Bakanirwa

Isangi

ECHOS DE PROVINCE

Difficile retour chez eux des déplacés de la secte Nzambe Lumumba

Les adeptes de la secte Nzambe Lumumba ont bien du mal à rentrer chez eux ou à s'y faire accepter. Depuis l'arrestation de leur leader en juillet 2011, ils vivent démunis dans la brousse ou à l'écart des villages.

Le 31 mars dernier, la Caritas Isangi a acheminé 20 tonnes de semences de riz, de maïs, de niébé et des machettes, houes, bêches pour 3 000 familles déplacées de la secte Nzambe Lumumba, dans les villages des territoires d'Opala (265 km sud ouest de Kisangani et d'Isangi, (125 km à l'ouest) deux territoires. Selon la sœur Marie-Madeleine Bofoe, directrice de la Caritas, des ingénieurs agronomes vont aider ces populations à cultiver. En janvier, l'Ong solidarité internationale a distribué des ustensiles de cuisine, des bâches, des couvertures. Des aides bienvenues pour ces gens qui vivent démunis depuis juillet 2011 et qui ne peuvent pas tous réintégrer leur village d'origine qu'ils avaient quitté pour suivre Olumbo Efang dit Moïse le libérateur, chef spirituel de cette secte politico-religieuse. A cette date-là, il a été arrêté par les autorités et acheminé à Kinshasa. Il lui est reproché de ne pas "obéir aux lois, à l'autorité établie et de mener des activités politiques". Certains adeptes venus à l'époque des localités et provinces du Maniema et de l'Equateur) sont restés sur place à Yakoko faute de pouvoir rentrer. Plus de 20 000 personnes (femmes, enfants, hommes) étaient hébergées en ce lieu. Actuellement certains commencent à regagner leurs villages ou s'installent dans d'autres milieux qu'ils ne connaissent pas. Ils ont tout perdu. "Ils ont tout vendu avant

d'aller à Yakoko attendre la fin du monde, selon eux, le 17 janvier 2011, annoncée par leur leader", explique la sœur Marie-Madeleine Bofoe. Ces fidèles sont surtout retournés dans cinq villages des territoires d'Isangi et Opala. D'autres sont restés à Yakoko et les localités voisines. Selon l'Ong Solidarité internationale, près de 7 000 personnes vivent dans les îlots de la rivière Lomami.

Retour et intégration difficile
Ces retournés ont du mal à se faire accepter. Les habitants craignent leurs "gris-gris". Ils suivent leurs faits et gestes de près. Depuis deux mois Asombi Djefu, sa femme et ses trois enfants se sont installés à 500 m derrière les maisons du village Yandjali (à 20 km d'Isangi) dans une maison inachevée en terre battue. A notre arrivée les papas et mamans se cachent. Les enfants arrêtent de jouer. "Je pensais aux militaires ou de jeunes qui nous dérangent souvent", nous raconte peu après Asombi. "On nous interdit de couper du bois de chauffe", s'indigne Anne Boliti, son épouse. Plus loin à 2 km, le chef du village parti à Yakoko et revenu n'a pas encore repris son fauteuil de notable. Il est contesté par ses administrés "pour qu'il n'amène pas au village les malédictions de son pasteur", raconte Booto Bebali, l'un des chefs des clans. Les organisations locales de la société civile rapportent que les populations les chassent parfois

dans des îlots pour les empêcher de cultiver. "Nous avons recensé neuf de leurs huttes brûlées par des inconnus entre février et mars vers Yanguba Yahisuli et Yate", souligne pour sa part Jacques Baele, responsable du groupement des associations de développement de Balukolambila et Bolomboki. Deux ont été tabassés.

Le 10 mars, le village Djibir (à 45 km d'Isangi), était debout, une vingtaine d'hommes sont arrivés la nuit de Yakoko, siège de l'Eglise Nzambe Lumumba. Les enfants et jeunes les appellent "sorciers". Les habitants se moquent d'eux en leur rappelant la promesse de la fin du monde. Ce qui les contraint à la clandestinité et à vivre à l'écart des autochtones. La journée, quatre femmes têtes couvertes des foulards avec des paniers sur le dos et une dizaine d'enfants (7 à 15 ans) portant qui un bidon, qui une marmite arrivent dans ce village. Elles ont parcouru 120 km à pied en trois jours. Jambes gonflées, les plus petits pleuraient. "Nous transportons nos enfants, nos bagages et dormions à la belle étoile", raconte Marie Bobina, l'une d'elles, très fatiguée. Les habitants de Ligasa-Etat, un poste d'encadrement à 55 km d'Isangi voient ces retournés passer chaque jour fatigués et attristés. "Le dimanche 4 mars dernier près de 50 personnes sont passées. Ici, nous croyons aux revenants", témoigne Jean Limota, un habitant.

Joseph Bassay

Les administratifs contribuent à la propreté de la ville

Les agents administratifs contraints de faire des travaux d'assainissement dans les communes ne sont pas contents. Mais, pour le maire, faute de moyens suffisants, c'est la seule solution pour avoir une ville propre.

Balais en mains, agents et cadres de la mairie nettoient chaque samedi depuis deux mois la cour de leur service. Parfois, ils balayent aussi le tronçon allant du rond point du cinquantenaire jusqu'à l'hôtel des Chutes dans la commune Makiso. Dans la commune Lubunga, le bourgmestre et ses agents, les chefs de quartiers, désherbent et curent les caniveaux sur le boulevard Kasa-vubu, devant la paroisse Sainte Marthe. Les passants sont curieux de voir les autorités faire le "salongo" (travail d'assainissement). Si, pour les autorités, l'objectif est d'inciter les agents des municipalités à faire de la propreté leur cheval de bataille, cette réquisition n'est pas du goût de tous. "Je le fais pour éviter la sanction mais nettoyer n'est pas mon travail", déclare un quinquagénaire d'un ton nerveux. Pour Augustin Osumaka, le maire de la ville, c'est un ordre pour rendre salubre l'environnement de travail. "Je pense que celui qui aime la propreté ne va pas s'alarmer de cette décision", fait-il remarquer.

A chacun son travail

Pour certains agents, chaque travailleur doit être affecté à une tâche précise. Les services publics doivent engager des jardiniers ou cantonniers et non faire travailler les administratifs. Pendant qu'ils travaillent, les bureaux restent fermés et les usagers s'impatientent (1h à 3h d'attente). "Il me demande d'attendre devant son bureau alors qu'on a rendez-vous à 9h", regrette K. B, trouvé à 10h devant le bureau du notaire. Le maire pense que consacrer 30 mn au salongo ne tue pas le travail. "La mairie doit

engager les saisonniers pour balayer les routes, au lieu d'utiliser les cadres et agents de l'Etat à cette fin", déclare Servain Ndumba, secrétaire du Réseau des associations de Défense des droits de l'homme de la Province orientale (Reprodhoc).

Souvent le samedi matin, les travailleurs ne se présentent pas en tenue de salongo. Ils sont souvent souillés, transpirent avec la chaleur et doivent regagner chacun son poste de travail (secrétaire, protocole). "Je suis obligé de cirer mes chaussures alors que je l'ai fait à la maison", se désole un agent époussetant son pantalon et chaussure couverts de poussière.

Des cantonniers sans moyens

La mairie emploie actuellement 150 saisonniers pour nettoyer les grandes artères de la ville et le marché central. Ils ne peuvent pas désherber toute la ville. "Nous n'avons pas d'autres sources de financement à part les recettes du marché central. Nous faisons la politique de nos moyens", reconnaît le maire. Ces cantonniers sont parfois avancés en âge et incapables de travailler journalièrement sur un grand espace. Il y a une année, chaque commune s'était dotée d'une brigade d'assainissement. Mais cette initiative n'a duré que l'espace d'un matin. Démotivés par la maigre prime, les cantonniers désertent et cherchent ailleurs. "Beaucoup de nos camarades sont partis travailler à la voirie urbaine avec les Chinois", déclare J. B, cantonnier.

Christian UZILO

Lubutu

Difficile de communiquer au téléphone

Les habitants de la cité de Lubutu, territoire de la province de Maniema, communiquent difficilement par téléphone. Beaucoup se rendent à côté de l'antenne Vodacom où le réseau est un peu assuré. D'autres grimpent sur un arbre ou montent sur une colline. De 15h à 18 h, ils essaient d'appeler dans un rayon de 7 km. Cette situation est consécutive à une panne survenue le 20 mars dernier. Durant cinq jours les gens ne pouvaient plus téléphoner. Malgré l'arrivée des techniciens en provenance de Walikale le problème persiste. Beaucoup laissent leur téléphone à la maison. "Je vendais les unités de 100 \$ en un seul jour. Mais aujourd'hui, 50 \$ durant toute une semaine", explique Sébastien Mutombo, revendeur de cartes pré payées au bloc administratif de Lubutu. Selon un des responsables commercial en provenance de Goma, en mars dernier, l'entreprise se bat pour résoudre ce problème petit à petit. Il y a plus de six mois que les populations connaissent des perturbations du réseau.

Jean-Luc Lifaefi

Opala

SOS de l'Institut technique agronomique

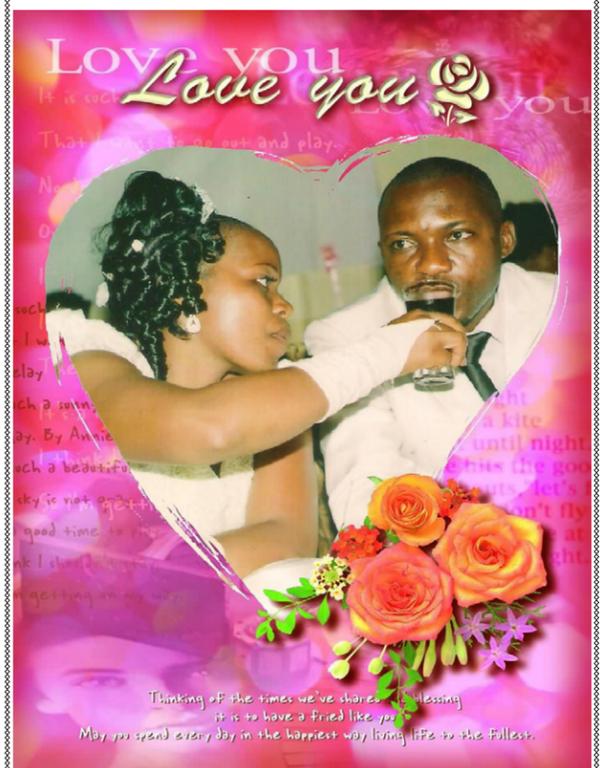
Le bâtiment de l'Institut technique agronomique de Yafindo dans le territoire d'Opala menace de s'écrouler. "Avec le vent violent du 22 mars, notre bâtiment a subi une secousse qui a laissé des fissures dans les murs des salles de classe qui menacent de s'écrouler. Nous vivons avec les élèves dans la peur", dénonce Salathiel Longangola, préfet de l'ITA Yafindo. Ce bâtiment de l'ancienne prison abrite également l'EP Lomami. Depuis 2008 le gouvernement provincial construit deux bâtiments pour cette école, mais un seul de trois classes est au niveau de letton. L'autre se limite à la fondation. Les enfants étudient sous les hangars en rameaux. Au cours de la réunion tenue le 26 mars par l'administrateur du territoire, Jean Paul Kuzo a décidé de la construction des bâtiments de ces deux écoles avec des moyens locaux.

Aimé Césaire Efang

Heureux mariage !

"L'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair". Hendrick Balema Eliya et Aimée Balema Ndombe se sont mariés ce samedi 14 avril devant l'officier de l'Etat civil de la commune Kabondo, puis à l'église La Borne extension de Kisangani. Que le bonheur qui vous unit aujourd'hui dure toute votre vie et reste aussi fort qu'au premier jour. Sincères félicitations à vous deux et à vos familles ainsi réunies.

La Rédaction



Koteke eteni ya lopango bo nzela ya mobeko ekopesa kimya

Na ndingisa ya leta mindondo mikoza te mokolo lopango akotikala bobele mokolo lopango mpe mbongwana ekozala te na maye matali nzela ya bokoteli. O kisangani, mapango maye makabolama biteni na tango ya ndingisa ya leta o nzela ya titre immobilier mpe cadastre ma kopesa mobulu mpe makobenda boyokani te. Botosi nzela ya mibeko bokosala te boyokani bozala.

Omotango mwa bato bazali koyokana te olikambo lyango o Engumba Kisangani boko bato bayike bayokani te mpo ya likambo ya bokaboli mapango na tango ya bozwi ndingisa na leta. Ezali ya solo bato basusu bakoteka biteni ya mapango ma bango na lolenge lona na tango ya bozwi mikanda kowuta o bilo ya titre foncier. Zambi lya bozangi boyebi to kokima kofuta moko likolo lya mokama to 10 % ya motuya ya lopango etekemi, mosombi akosala te ayokana na moteki mpo te afuta mosolo mona mwa 10 % te. Likambo : nzokande Mayema ma etando mabongwami ata soki moke te mpe likambo lya bofuti mosolo o titre foncier lisili te. O sima ya liwa ya mokolo lopango eleko esusu bana bitike bakolinga te batiaka mobulu mpe baboyaka likambo lya boteki lopango. Kpokoso esusu ezali nde likambo lya bokati lopango na tango ya bofungoli mwa nzela eke mpo ya bokoti o lopango.

"Mwana wa ngai asomba lopango loye, kasi nzela ya bokoti ezali te" emilelaki mwana mboka Ramazani oyo lopango la ye lozingami na mapango manei. Ndakisa esusu, o sanza ya zomi na moko eleki, bafandi ba bloc artisanal ya quartier commercial o etando ya Makiso, bapekisaki yoko mituka- esopa iya kobwaka mabanga o yoko esika bakotonga ndako obalabala ya bango. Mpo na bango, lopango lona lozwami o ntei ya bala bala mpe lokangisi nzela. Bilo ya titre foncier eye etekeke mapango epekisi misala mikosalema kuna mpo ya bolukaluki mpe konongo koyeba nini ezali kolekana kuna.

Tribunal ya grande instance ya kisangani esila koyamba bato batano olikambo lyango. Ndenge elobaki Greffier ya Tribunal ena, dossier ina italaki mingi makambo ma mondelo o ntaka ya baye bazali na mikanda mya lopango milongobani te. "Bilo na biso ezali kolandela mikolo miye dossier ya boyokani te ya lopango moko lokabolami mpo na bato mwambe na ntango te bazimisa mokanda mwa kala mwa mokolo lopango" eyebisaki

Partick Kipalamoto, mokambi ya bilo ya cadastre nord. Nzokande, ndenge elobi mobeko, basombi bana mwambe moko te azali mokolo lopango pamba te mayema to croquis ya yambo ya mokolo lopango lozali naino na ngala ezimisami naino te.

Kolanda nzela esengeli

Boko bato bakosomba mpe bakowumela mibu nzike na eteni yoko ya lopango na ntango te babongola mayema to croquis ya etando ya kala. Ntango esusu ba héritiers (bakitani) bakowanganaka etekeli ena. Nzokande mobeko motali likambo ya mabele na article 237 o mambi matali bopesi mwa ndambo y'eteni ya lopango n073-021 ya sanzaya sambo mobu 1973 ndenge etondisamaki mpe ebongisamaki na moye mwa 80-008 ya sanza ya sambomobu 1980 mobeko mona molobi te moto oyo alingi kokabola biteni lopango la ye asenge ndingisa epayi ya leta (conservateur du titre foncier). Yango ekolingisa te conservateur abongola moko makoki ma kala na botosaka makoki ma boko mpe basusu o sima ya bokeyi kotala mapango mana na bakonzi ba leta batala lolenge bakoki kofungola nzela. Mpo te mobeko mona mosengi te conservateur apesa certificat ya sika na moteki mpe basombi. Certificat ina ikolakisa bilembo bya kala mpe bya sika mpe bifelo bya boti mondelo. Mpe bakosala Procès-verbal yoko o libaku lina na géomètre moko wa cadastre to géomètre oyo apesami ndingisa ya kosala mosala mona. Na yango bakosala mayema to croquis ya sika, bakoyebisa motango to bolayi bwa lopango bongona bongo.

Mokano mwa ministre N°1440 /0203/93 ya sanza ya zomi na moko mobu 1993, molobi te kondima croquis, komeka mpe kotia mondelo yango etali division ya cadastre. Soki mango masalemi wana nde mosombi azwi makoki ma bozwi nzela.

Vava Tshikaka et Ppé Mikwa

Bourgmestres, titres fonciers mpe osc elongo mpo ya boyangeli mabele

O kisangani, Bourgmestre, bandeko batali misala mya titre fonciers mpe yoko masanga bakutanaki na bosombitinyaka makanisi na likambo litali bozwi mapango o libaku lya likita ba byangi café-pressé na ba panzi sango. Mpo na bosukisi bozangi boyokani o makambo mana basengi te bakutanaka nokinoki mpe kotosa nzila ya mibeko m isengeli.

IBa Bourgmestre ya commune bandeko batali misala mya titre foncier mpe urbanisme elongo na bandeko ba masanga ma société civile esengeli te bakutanaka mpe basololaka na likambo litali boyangeli mabele oyo ezali kobenda boyokani te" wana nde makanisi ma ntina maye mapesamaki osuka ya bokutani bona bwa café-pressé eye esalemaki o kisangani o libongisami ya ONG MEPAD (Média pour la Paix et la Démocratie) na mwa sanza tuku misato na moko sanza ya isato eleki. Bokutani boye bosalemaki na lisungi lya linaka interbailleur Média Pour la Démocratie o ekolo Congo Démocratique, ekolo sude mpe France yango esangisaki ba ONG, basali ya leta ba tali mambi ma mabele, bakambi ba Commune, ba Quartier mpe boko bakambi ba Collectivité.

Mikolo miye, noki noki likambo lya bowelani mabele libebisi boyokani o ntei ya baimboka. Uta suka ya mobu moleki boko basali ba leta babapemisaki, basusu babakangaki. Basusu lokola bafundamaki o mboka bai bosembo mpo ya boteki mabele na tango ya bolandi nzila mpe mibeko milongobani. "Sanza na sanza, tribunal ikozwaka to ekoyambaka bato baike bobele o likambo litali boyokani te to bowelani mpo ya mapango" ndenge elobaki juge Billy Bulay o sanza ya motoba eleki.

Ata ko maye mazali koyebisama na bai mboka na mokambi ya affaire foncière o makita mazali ye kokamba, likambo lya boweli mabele lisuki naino te. Bato bazali naino se kokoba komilela. Ndenge motango mwa bato mozali se kokola o kisangani, bosenga bwa mabele bozali naino. Kisangani ezali kofungwama mpe kokoma monene na tango ya botosi mibeko mibongisami o mambi mango.

"Bazali komemela ngai mikanda miye milongobani te miye mipesami na Collectivité oyo eyebani te na affaire foncière. Sima wana kofunda, kobunda mpe kosambisama" bo elobaki ye Jean

Marie Djuna mokambi wa division ya affaire foncière.

Bobele bilo ya affaire foncière...

"mobeko motali mambi ma mabele motango 73-021 ya mwa sanza tuku mibale sanza ya sambo mobu 1973 (moye mobongolamaki na mobeko motango 80-008 mwa sanza zomi na mwambe 1980) molobi na atikele na yango ya 43 te mabele na mpe nse ya yango manso mazali ma leta. Nzoka nde, ata ko tozali kosala makasi, kasi likambo lya bozwi mapango na tango ya ndingisa lizwui naino tina te ata mpe esika bazokabola mapango sika" ebakisaki ye Conservateur Jean marie Djuma. Bobele mpo na likambo lyango, Bourgmestre adjoint Ali Fundi wa Commune Makiso ayebisaki te moko wa basali "ayebani na mosala", atekeleke ye lopango yoko.

Nzela ya kozwa lopango lokola ezali molai, Conservateur alendisaki bai mboka te bamono ye "mpo te bakosama te na basali baye". o engumba kisangani, bato baike bakosomba mapango epai ya chef ya bloc, ya balabala, quartier, Bourgmestre to epai ya boko basali ya cadastre to urbanisme, nzoka nde ezali bobele affaire foncière nde esengeli kotekisa to kokabola mabele o sima ya Gouverneur kotia maboko na arrêté ya ye to ministre ya affaire foncière.

O eleko ya bokutani bona Jean Baptiste Bosongo wa ONG Groupe Lufalanga ye alobaki mpe atiaki mokoloto na likambo etali bato ba maba ba mboka maleke o nzela ya kala ya Buta baye bakonzi babotolo mabele ma bango yambo te babapesa na suka mapango zambi lya miso ga mpe elobeleli ya lisanga liye wana ya société civile "boutique ya biso etali mambi ma bosembo ezali kozwa boleli mingi ya baimboka" elobaki mwana mboka Jacques Muzinga wa lisanga Nelson Mandela. "O nzela ya Ubundu bakaboli mapango sima ya ndako iye babola bazali kolona. Bango bazali na esika mosusu te mpo ya kolona" na nkele o mo-

tema elobaki Mathieu Lokonda, Mokambi wa collectivité Secteur Lubuya Bera.

Kopesa libaku, kokolisa masolo mpe kobundisa bozangi bopesi etumbu

O suka ya masolo, masanga ma société vivile basengi "masolo ntango na ntango na bakambi misala ma leta" kozalaka mosika na biso te. Jeanbatiste Bosongo asengeki te makambo matali, makoki ma mboka mamonisama penza polele mpo na kokebisa bowelani na ntaka ya collectivité mpe bilo inene ya engumba.

O ngambo ya ye, sango Zénon Sendeke alobaki likambo litali bozangi bopesi etumbu mpe bato baye bazali kofanda kimya mpo ya bobangi, ndenge batongi ongambo ya Maele mpe mapendano : bazali kotonga ba hotels... bato bakoloba te chef ya quartier moto akotekeleke bango mapango". Boko ba chef ba quartier bazwa lifuti lya bango te eleki sika mibu zomi ! Bobele o masolo mana, moko wa bango alobaki na mawa "olingi basala boni soki bateki mabele te bakoleisa mabota ma bango ndenge nini ?" Moko o ntei ya bango mosusu azalaki wana azongisaki maloba "mpo nini bazali kotonga kuna esika bato bafanda bawumela mibu nzike na ntango te bakonzi batungisa bango ?"

Ba bourgmestres bakani koyebisa mokambi wa engumba mpe wa Etuka makambo manso malekanaki o masolo mana "esengeli tobongisa mbeba isusu. Tango esusu Makambo mana mazali kosalemaka zambi lya bozangi boyebi". O ngambo ya ye mokambi wa Division ya communication Dominique Lekakwa, ayebisaki na conservateur te asalaka manso mpe alekaka o mboka ba panzi sango mpo ya koyebisaka baimboka maye masengeli mpe ba panzi sango esengeli te basalaka manso mpo na kokeba mpe kolobelaka mambi matali makambo ya bozwi mabele.

Jean Fundi Kiparamoto

Chumba ya kuuzisha dawa ya nyama ya saidia wanaofuga

(Syfia Kisangani/médias pour la paix et la démocratie) hapa Kisangani, chumba ya kuuzisha dawa ya nyama ya gundi moja ya wanainchi imeanza kushusha vifo vya nyama ya wafugao. Wakishauriwa, wanaofuga wamekuwa kamili, lakini michango Yao wenyewe haitimii kwa kununuwa na kulinda Kama kawaida ma dawa.



Des vaches sur la route Banalia © Mongongo. Photo d'archives

Pa kuingiya ku mlango wa shirika Caritas, nusu za machupa ya dawa imetandikwa katika meza ndogo. Pekee wanaofahamu pia wenye uchunguzi watafahamu chumba ya dawa ya muungano ya walimaji juu ya maendeleo ya Kisangani (Updkis). Ndani ya kabati (armoire) na mifugo umewekwa udongoni, kumekutwa haina mabalimbali za dawa (ya vidudu, ya maumivu ya vidonda, ya naoleta hamu ya kula na kazalika) gundi za wanaofuga Kisangani (Rek, ikikusanya wafugaji 250), moja kati ya ma gundi 222 wanamemba ya Updkis.

Toka mwanzo ya mwaka 2006, hiyo chumba ndogo la dawa imepigania magonjwa ya wanyama kwa kulinda nyama pia kunyanyuwa ufugo. Nia halali, sababu wakaaji wengi wa Kisangani wanafuga nguruwe, mbuzi ama kondoo. Lakini nyama nyingi hawako katika lupango, lakini wame-tangatanga njiani. Katika duka hilo la dawa ya wanyama, kuko pia vyombo vingine vyenyi kutumika kidogog kidogo kwa ukosefu ya umeme. Pia kumepatikana vyombo ya mafunzo ya wanaofuga.

Tarehe 16 na 17 machi iliopita, kipindi ya kwanza ya mafundisho ilitarajiwa kwa ajili ya wanamemba wapia ya REK. Inginge ilipangwa tarehe 23 pia 24 machi.

Matembezi ya uchunguzi pale Banalia pia njia ya zamani ya Buta imetarajiwa mwezi ya aprili kwa kutambuwa magonjwa ya wanyama inaojulishwa. Rek ameandaa kila siku ya tano pia ya posho mafundisho juu ya kazi ya waganga ya wanyama (vétérinaire) katika mitaa.

Nje ya mafundisho hiyo wakati mfulgaji moja amefika na neno, ameshau-

riwa, kwa mfano ya mkaaji wa mtaa Makiso, mwenyi hali nzuri, akijiuliza : "Toka nalimuchoma nguruwe yangu dawa ya fer juma jana haweze tena kusimama, ni sababu gani ? ni fanye je ? Waria (ingénieur) Muganza, prezidenti wa REK amejulisha kama ni kupitisha dawa ama kutokueshimu wakati wa kuchoma nguruwe shindano. Leo chumba hiyo ya dawa imekuwa ya uchunguzi kwa wanaofuga mijini Kisangani na kando kando yake, toka mwaka 2008 na magonjwa ya peste iliowa 90 % ya nguruwe. "Tulikuwa na uzisha tu chupa 600 ya dawa ya multi-vitamines. Mwaka jana tumeuzisha chupa (flacons) 1400 ! dawa hiyo imeombwa zaidi sababu inasaidiwa wa nyama kubaki na afia nzuri na kuchunga kilo sawa", anafasiriye bwana Muganza.

Kuchunga usafi, ya kuhepuka nyama itembeye kiolela

Wakishauriwa vizuri, wafugaji wamoja wamoja hawapotezi tena nyama zao siku hizi. Mama Joséphine Fundi amenena kuwq "bila msaada, nyama zetu zingepoteya. Leo wanako na afia nzuri na hawafariki tena kwa uwingi". Tangu hapo, wafugaji nyama wao wenyewe wanaanza ku tunza nyama wakieshimu kipimo ya dawa kufwatana na umri wa kila nyama. Na wakati ya magumu wanajarakisha kwa mganga ya wanyama. Kwamujibu wa Ndobu inspecta ya kilimo katika mtaa Makiso, kwa sasa wametambuwa ukweli ya kazi ya waganga ya wa nyama.

Ngambo yake, docta Liyeye inspecta mkuu wa jimbo kwa mlimo ameta-manu kuwa, offisi yake itumike piya na watumishi wa secta ya kibinafsi (secteur privé) kwa kuchunga mabadiriko ya kazi hiyo wakati serkili mpya itaundwa. "Serkali ina mapashwa ya kutumika kazi yake" alijulisha kwa fikiri hiyo.

Wana memba ya REK wametoa mchango kila mwezi na kununuwa pia kwa beyi raisi dawa inaotoka katika inchi ya kigeni. Updkis haipokei msaada yakutosha. Wakati ingine, chumba hiyo ya kuuzisha dawa inatatizo ya kununuwa dawa ingine na pia kulinda vizuri. Vaccin (chancho) ingine yana beyi kali (30 \$ kwa vaccin moja). Katika hali hiyo Updkis imeomba nyama ilindwe katika usafi na isitangetange kwa kuhepusha mahambukizo yeyote. Furaha kwa kazi ya kwanza, Updkis yameandaa mwaka huu kufundisha wanaofuga aina ya ndege. Watagawa wa poussins kwa wote watakao kuwa na nia. Muungano ya walimaji imepanga kuleta kutoka inchi za kigeni aina ingine ya ndege ; bata hata na kanga.

Theophile Kingombe

Watumishi wa serkali wanasaidia kwa usafi wa mji

Watumishi wa serkali wamelazimishwa kutumika juu ya usafi ndani ya mitaa wamoja hawafurai. Lakini mea, kwa kukosa pato kamili, ndio namna pekee juu mji iwe safi.

Kifagiyo mkononi, watumishi na wasi-mamizi ya ofisi ya mea wamefagiya kila siku ya posho leo mwezi mbili uwanja ya kazi yao. Tena wanafagia njia inaoendelea rond point ya cinquantenaire mpaka hôtel des chutes katika mtaa Makiso. Mtaani Lubunga ; kamsha na watumishi wake, wa chefs de quartiers wanalima majani pia kufunguwa mifereji ku mkoba Kasa Vubu, mbele ya parokia mtakatifu Marta. Watu wanao pita njiani wanashangaa kuona waongozi kufanya salongo. Kama kwa viongozi, msingi ni kuamusha watumishi ya mitaa kutiwa usafi kuwa shabaa ya muhimu, lakini agizo haya haifuraishe watumishi wote. "Nimetumika juu ya kuepuka malipizi lakini kufagiya siyo kazi yangu", akihakisha mtumishi mumoja akiwa na uzuni. Ngambo yake Augustin Osumaka ; mea ya mji wakisangani, ni oda kwa kuleta usafi kandokando ya ofisi ya kazi. "Ni mewaza ya kama mwenyi kupenda usafi hawezi kusilika kwa mpango huo", anaongeza mea Osumaka.

Kila mtu na kazi yake

Kwa wafanyakazi wamoja, kila mtu amestahili kutumika kwa kazi yake kama desturi. Ma shirika ya serkali inapashwa chukuwa watumishi ya ma bustani (jardin) pia watata majani barabarani (cantonniers), sivyo kutumikisha wanao tumika katika ma ofisi.

Wakati wanaotumika, ma ofisi imefungwa na wageni wamechelewa karibu saa moja. "ameniomba ningojee mbele ya ofisi, na sisi tumepatana kwa saa tatu", akisikitika K. B, mbele ya ofisi ya notaire. Mea amewaza

kuwa dakika makumi tatu ku salongo haiuwezi kuuwa kazi. "Ofisi ya mea ichuguwe watumishi kwa muda sababu ya kufagiya barabarani, kuliko kutumiya watumishi ya serkali", agizo yake Servain Ndumba, mute-tezi wa haki za binadamu ya gundi Reprod-hoc jimboni mashariki.

Mara kwa mara siku ya posho asubui, watumishi hawafike na mavazi ya salongo, lakini wamelobekana na jasho, wakilazimishwa kurudi kila moja kazini mwake (secrétaire, protocol). "Kiisha kusukuwa (ciré) nyumbani viatu vyangu, nimesukuwa tena", akisikitika mtumishi moja akipanguza sharuali (pantalon) na viatu vyake yenyi vumbe.

Wa cantonniers hawana ya kutosha

Ofisi ya mea tumia kwa sasa watumishi (cantonniers) 150 kwa muda juu ya kufagiya njia kubwa ya mji pia soko kubwa ya Kisangani. Hawawezi kulima mji yote. "Hatuna njia ingine ya kupata feza isipo kuwa yale inaongi-ya kusoko", alitambua mea. Augustin Osumaka.

Wacantonniers wengi wako na miaka zaidi, wengine kuwa wazee na hawezi kutumika fazi mrefu kwa siku. Inapita mwaka moja kila mtaa iliunda gundi ya wacantonniers (brigade d'assennissement) Lakini yaikudumu. Malipo ndogo yavunja moyo, wengine wameacha kazi na kutafuta pengine. "Wenzetu wamejielekeza kwa kazi ya voirie urbaine kwa wachinois", akikisho ya J B cantonnier.

Christian Uzilo

MONGONGO Journal de proximité

1/A, Avenue Tshatshi, Commune Makiso, à côté de BEGO CONGO
journal_mungongo_kis@yahoo.fr

Editeur, rédacteur en chef :

Ernest Mukuli

Tél : +243(0) 81 200 63 99

Secrétariat de rédaction :

Pepe Mikwa

Tél : +243 (0) 99 808 78 81

Equipe rédactionnelle :

Hortense Basea, Trésor Boyongo, Pépé Mikwa, Armand Makanisi, Christian Uzilo, Natacha Kongolo, Trésor Mokiango, John Lina, Armand Kitoko, Ernest Mukuli

Correspondants en province :

Isangi : Joseph Bassay

Ubundu : Fidèle Utula

Opala : Aimé Césaire Efang

Isiro : Richard Tandro

Bunia : Serge César Ndahora, Anualite Unyuthi, Jean Muhemedi

Lubutu : Jean-Luc Lifaefi, Chérif Djaludi

Traduction

Lingala : Alexis Balingi

Swahili : Jérémie Katanga

Dessin : Roger Bamungu

Distribution et maquette :

Jimmy Bakelenge

Tél : +243(0) 85 338 93 25

Commercial :

Gertrude Nabiata

Tél : +243(0)85 338 06 84

Supervision et formation :

Syfia international

contact@syfia.info

Tél : 33 (0)4 67 52 79 34

Abonnement annuel : (24 numéros) 30 \$.

Abonnement de soutien : 50 \$ minimum.

Points de vente : Bibliothèque centrale Unikis (Faculté de psychologie), Gradi-Jeunes, Alimentation Bana Bitungu, La poste, Studio Hexagone, Parc de prince/Rez-de-chaussée Congo Palace, Pharmacie NEEMA, Congo en Images, Pharmacie Caritas.